

peut-il que les Catholiques d'origine britannique aient augmenté de 830,000 de 1901 à 1911 ? A Mgr Jackman d'expliquer l'énigme ! Aurait-il fait la même erreur que pour la Saskatchewan ?

REPONSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE WINNIPEG A LA PETITION DES CATHOLIQUES.

Nos lecteurs se rappellent la pétition des Catholiques de Winnipeg, dont nous avons publié le texte dans notre livraison du 1er janvier. La Commission scolaire y a répondu le 14 mars par une fin de non recevoir unanime pour les raisons alléguées dans l'opinion légale de M. l'avocat J.-H. Munson, à savoir que la loi scolaire manitobaine s'oppose à la séparation des enfants, telle que proposée, et que le costume religieux est contraire à la neutralité de l'école. L'avocat admet cependant que ni la loi ni aucun règlement du département de l'éducation ne fait mention du costume religieux.

Cette douloureuse conclusion démontre combien était juste la déclaration que faisait S. G. Mgr l'Archevêque à un représentant du *Devoir*, lors de son récent voyage à Montréal. Nous ne saurions mieux commenter la situation qu'en reproduisant cette déclaration :

“ Au point de vue des faits, notre situation scolaire est exactement ce qu'elle était l'an dernier, comme elle était il y a vingt-deux ans. Les amendements votés l'an dernier par la législature n'ont pas eu d'effet dans la pratique. La commission scolaire de Winnipeg n'a encore rien fait pour alléger le fardeau qui pèse sur la minorité. Dans les centres où les Catholiques sont fortement groupés et peuvent élire leurs commissaires, nous essayons de tirer le meilleur parti possible de la situation. Dans les centres mixtes, comme Winnipeg, Brandon et Le Pas, nous sommes obligés de maintenir à nos frais les écoles indépendantes, après avoir payé notre quote part d'impôts aux écoles publiques, où nous ne pouvons pas envoyer nos enfants. Le fardeau de la double taxe pèse aujourd'hui sur nos épaules, comme depuis plus de vingt ans. L'énergie des Catholiques, leur esprit de sacrifice est admirable; mais combien de temps encore durera ce régime de tyrannie et d'injustice ? Je n'ose le prédire, quelque espoir que j'aie de voir se réveiller enfin l'instinct de la justice et de *fair play* de la majorité.”

C'est la troisième fois depuis le prétendu règlement Laurier-Greenway que les Catholiques de Winnipeg se heurtent aux mêmes difficultés. Les clauses de cet arrangement constituent toujours le fond de notre loi scolaire. C'est donc avec raison que l'encyclique *Affari vos* l'a déclaré *defectueux, imparfait, insuffisant*.